

ELECTRICITE DE FRANCE
2, rue Louis-Murat - 75008 PARIS Tél. 256-94-00

GAZ DE FRANCE

NOTE du 21 Août 1984
DIRECTION DU PERSONNEL
Note aux unités **DP . 31.127**
Manuel Pratique : 439

Objet : Indemnité de départ en inactivité

A compter du 1er septembre 1984, l'indemnité de départ en inactivité, instituée par la circulaire N 77-40 du 28 octobre 1977, sera versée par l'Unité d'appartenance aux agents avec la paie de l'avant dernier mois d'activité.

Le premier alinéa du § 3-a- de la note DP. 31-80 du 12 décembre 1977 se trouve en conséquence modifié.

Sous-Directeur
Chef des Services "R.G.A.S."

J. HURTIGER